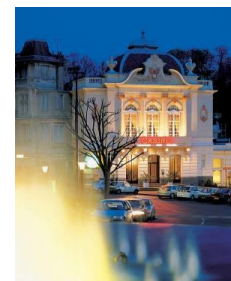
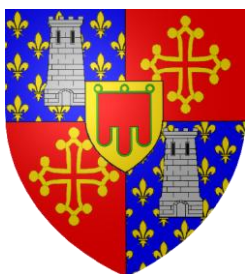




**club du Barbet, Lagotto
et autres chiens d'eau**

Châtel-Guyon - France (63)

SAMEDI 04 AOUT 2012



14^{ème} NATIONALE D'ELEVAGE
Juge : Madame Yvonne JAUSSE (Suisse)

Feuille d'inscription – Clôture irrévocable le 15 Juillet 2012

Feuille d'engagement aussi disponible sur  <http://www.cedia.fr>
Païement en ligne sécurisé avec participation forfaitaire de 1 Euro.

Société Canine du Puy De Dôme

**Dimanche 05 Aout 2012 : Exposition Nationale de Châtel-Guyon
Spéciale Chiens d'Eau**

REGLEMENT DE L'EXPOSITION

HORAIRES DE L'EXPOSITION : De 9h30 à 16h00.

AFFICHAGE : Les exposants sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45cm de hauteur x 35cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage, les principales récompenses obtenues par l'élevage, l'annonce de portées à vendre. L'introduction de chiots dans l'exposition est rigoureusement interdite. Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition.

ANNULATION : En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGES : Les chiens doivent être la propriété de l'exposant.

Seront refusés :

a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements.

b) les engagements au poteau le jour de l'exposition ; seuls les lots d'élevage, la classe élevage, les couples et paires seront autorisés.

c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition.

Lorsque le chien est engagé dans une classe dite individuelle, il est perçu un droit d'engagement.

Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à l'association, même si l'exposant ne peut présenter son chien.

SERVICE VETERINAIRE : Le Service Vétérinaire sera assuré par un docteur-vétérinaire qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition : des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau, des chiens aveugles ou estropiés, des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations, des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits ainsi que des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel !

PARTICIPATION AUX FRAIS : Les tarifs en vigueur sont ceux inscrits sur la feuille d'engagement.

RECLAMATIONS : Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure des événements qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution de 80 Euros qui restera acquise au Club du Barbet, Lagotto et Autres Chiens d'Eau si, après examen, elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés immédiatement et sans appel par les membres du comité du Club du Barbet, Lagotto et Autres Chiens d'Eau dans le cadre général des textes de la SCC.

SANCTIONS : Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses associations affiliées :

a) les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur

b) ceux qui auront fait une fausse déclaration

c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité

d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et

de la Société Centrale Canine

e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre.

DANS QUELLE CLASSE ENGAGER VOTRE CHIEN ?

CLASSE INTERMEDIAIRE : Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois. Classe donnant droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe ouverte et travail.

CLASSE OUVERTE : Pour les chiens âgés de 15 mois et plus. Classe donnant droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe intermédiaire et travail.

CLASSE TRAVAIL : Pour les Barbets âgés de 15 mois et plus titulaires du BCE. Classe donnant droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la classe ouverte et intermédiaire.

CLASSE CHAMPION : Réservée exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des Pays Membres de la FCI et Champions Internationaux de la FCI (préciser la date d'homologation), âgés d'au moins 15 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

CLASSE JEUNE : Pour les chiens âgés de plus de 9 mois et de moins de 18 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

CLASSE PUPPY : Pour les chiens âgés de plus de 6 mois et de moins de 9 mois. Cette classe ne donne pas le droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien.

CLASSE BABY : Pour les chiens âgés de plus de 3 mois à moins de 6 mois. Cette classe ne donne pas le droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien.

CLASSE VETERAN : Pour les chiens âgés d'au moins 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

Sont considérées comme classes individuelles, les classes : intermédiaire, ouverte, travail, champion, jeune, puppy, baby et vétérans.

Autres classes devant être constituées sur place :

ELEVAGE : Pour au moins 3 et au plus 5 chiens de même race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents.

LOT D'ELEVAGE : Pour un sujet mâle ou femelle accompagné de minimum 3 et maximum 5 de ses descendants directs au 1^{er} degré.

PAIRE : Pour 2 chiens de même race et variété, de même sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, appartenant au même propriétaire.

COUPLE : Pour 2 chiens de même race et variété, de sexes différents, déjà engagés dans une classe individuelle, appartenant au même propriétaire.

Très important : Se munir du carnet de santé, de la carte d'identification et du certificat de vaccination antirabique pour les chiens en provenance de l'étranger.



14^{ème} EXPOSITION NATIONALE D'ELEVAGE du 04.08.2012

Entrée des exposants à partir de 8h00 Jugements à partir de 9h30

La clôture irrévocable et définitive des engagements est fixée au 15 Juillet 2012

Feuille d'engagement (une par chien).

Attention ! « Une feuille par chien » – « Un chien par feuille » Prière de faire des photocopies !

Nom du chien – Dog's name :

Race – Breed : Sexe – Sex : Né(e) – DOB :

Pour les CAO de Agua : poil bouclé (curly) - poil ondulé (wavy)

N° du livre des origines – Registration number : Identification – Tattoo or Chip :

Père – Sire :

Mère – Dam :

Producteur – Breeder : Propriétaire – Owner.....

Adresse - Address :


Code Postal – Zip code : Ville – City : Pays - Country :

Téléphone - Phone : E-mail :

Fait à : le : / / 201

« Lu & approuvé » & signature du propriétaire :

Participation aux frais d'organisation

Classes dans lesquelles le chien peut-être engagé (Un chien ne peut être engagé que dans une seule classe)	Somme à payer	TARIFS Fees	Tarif réduit pour membre
Intermédiaire – Intermediate (15 à 24 mois)		1 ^{er} chien (catalogue compris)	30 Euros / 25 Euros
Ouverte – Open (âge minimum 15 mois)		2 ^{ème} chien	25 Euros / 20 Euros
Travail – Working Barbets uniquement ayant le BCE ou le BICP (Joindre le justificatif « Travail »)		3 ^{ème} et 4 ^{ème} chien	20 Euros / 15 Euros
Champion (âge minimum 15 mois) (Joindre le justificatif du titre de « Champion »)		A partir du 5 ^{ème} chien engagé	Gratuit
Jeune – Junior (9 à 18 mois)		Puppy, Baby et Vétéran	20 Euros / 15 Euros
Puppy (6 à 9 mois)		Paire & Couple	20 Euros / 15 Euros
Baby (3 à 6 mois)		Elevage	Gratuit
Vétéran (à partir de 8 ans)		Lot d'Elevage	Gratuit
Total en € des engagements :€	TAN à l'EAU (Si possibilité)	Gratuit
Nombre d'accompagnants : personne(s)		TAN à la TRUFFE (Si possibilité)	Gratuit
Engagement par Internet participation forfaitaire de 1 Euro !		http://www.cedia.fr	Paiement sécurisé
Les inscriptions complémentaires à faire sur place avant le début des jugements :		Règlement par chèque libellé à l'ordre du Club du Barbet, Lagotto et autres Chiens d'Eau	
Lot d'Elevage – Progeny group (sujet mâle ou femelle avec minimum 3 et maximum 5 de ses descendants directs) (gratuit)	gratuit	TAN EAU Sam.04.08.2012 (Rayer la mention inutile)	Oui – Yes Non - No
Elevage – Breeder group (3 chiens au minimum à 5 chiens au maximum nés chez le même éleveur) (gratuit)	gratuit	TAN TRUFFE Sam.04.08.2012 (Rayer la mention inutile)	Oui – Yes Non - No
Couple avec :		Chien engagé « classe Champion »	Joindre justificatif
Paire avec :		Chien engagé « classe travail »	
		Apéritif du Club sam. 04.08.2012	Offert par le Club

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant au verso. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition, que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.

En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement le Club du Barbet, Lagotto et autres Chiens d'Eau de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vols, maladies et dommages divers) survenus à moi-même ou à mon chien ou causés par lui. Je déclare en outre de faire partie d'aucune association ou club non affilié à la S.C.C., ni d'aucun organisme non reconnu par la F.C.I.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au Règlement de la S.C.C., notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Date : / / 20.....

Signature :

Renseignements et engagements...

Les engagements accompagnés de leur règlement sont à envoyer à – Entries must be sent to :
Nathalie HEGER -17 rue aux Juifs - F 28630 MIGNIERES

Tel : 00.33.(0)2 37 26 46 13 - mail : lesblesdorchartrains@wanadoo.fr

Feuille d'engagement disponible sur  <http://www.cedia.fr>
Païement en ligne sécurisé avec participation forfaitaire de 1 Euro.

Engagement papier : Clôture irrévocable le 15 Juillet 2012

Engagement Internet : Clôture irrévocable le 25 Juillet 2012

(Pas de règlement d'engagement sur place. Veuillez SVP faire vos engagements par Internet)

Vous trouverez toutes les informations sur le site Internet du Club
<http://www.barbetlagotto-chiensdeau.fr>

LE PROGRAMME DE LA JOURNEE du 04 Aout 2012...

08h00 : ENTREE DES CHIENS ENGAGES

Contrôle vétérinaire et mesure obligatoire de la taille des chiens dès leur arrivée par des juges de la SCC.

Petit-déjeuner et viennoiseries offerts par le Club avant le début des jugements.

9h30 : Ouverture de la Nationale d'Elevage par la Présidente - DEBUT DES JUGEMENTS

Après les jugements possibilité de passer le TAN Eau et le TAN Truffe

APPERITIF : A l'heure du déjeuner nous nous réunirons tous autour d'un verre de l'amitié offert par le Club !

REPAS du MIDI CONVIVAL AVEC UNE TABLE GOURMANDE : autour de l'apéritif, nous vous invitons à apporter des spécialités régionales que nous dégusterons tous après s'être tous réunis ensemble.

Hébergement :

Hôtel des Bains - 12/14, avenue Baraduc, 63140 Châtel-Guyon - <http://www.chatelguyon-hotel-lesbains.com/>

Hôtel Bellevue - 4 rue Alfred Punet, 63140 Châtel-Guyon - <http://www.bellevue63.fr/>

Hôtel Le Pairoux - avenue du stade, 63530 Enval - <http://www.hotel-lepairoux.fr/>

Hôtel Campanile Clermont Ferrand-Riom - 4 rue Louis Armstrong, 63200 Riom - <http://www.campanile-clermont-ferrand-nord-riom.fr/fr/index.aspx>

Première Classe Clermont Ferrand - 2 Rue Du Devoir, 63100 Clermont-Ferrand - <http://www.premiere-classe-clermont-ferrand-nord.fr/fr/index.aspx>

Splendid hôtel - 5-7 Rue d'Angleterre, 63140 Châtel-Guyon - <http://www.splendid-hotel-chatel-guyon.federal-hotel.com/>



Plan d'Accès :



Châtel-Guyon est située à 20 km au nord de Clermont-Ferrand au coeur de Volvic Sources et Volcans, à la croisée des autoroutes A71, A72, A75 (sortie Riom) et la A89 (sortie Manzat).

Par l'avion

L'aéroport de Clermont-Ferrand Auvergne est distant de 20 km. Liaisons directes avec Paris, Lyon, ainsi que Marseille, Bordeaux, Toulouse, Nice, Genève, Dijon, Nantes, Madrid, Milan, etc.

Pour tous renseignements :

- Aéroport de Clermont-Ferrand Auvergne : 04 73 62 71 00
- Air France : 0 820 820 820 ou <http://www.airfrance.fr>

Par le train

La gare qui nous dessert est celle de Riom-châtel-Guyon distante de 5 km de la station.

- Gare de Riom : 36.35 (0,34 € ttc/mn)
- Gare de Clermont-Ferrand : 36.35 (0,34 € ttc/mn)
- Bureau de renseignement SNCF (ouvert en saison le mardi après-midi et le vendredi après-midi, dans les locaux de l'Office de Tourisme) : 04 73 86 00 29 ou <http://www.sncf.fr>
- De votre gare de départ, un billet de transport vous est délivré jusqu'à la gare de Riom-Châtel-Guyon.

Pour rejoindre Châtel-Guyon, plusieurs solutions s'offrent à vous :

- Navettes SNCF : pour tous renseignements horaires concernant les navettes SNCF Riom / Châtel-Guyon, merci de contacter l'Office de Tourisme au 04 73 86 01 17
- Station de taxis : 04 73 86 09 58
- Autocars : renseignements horaires : consulter l'Office de Tourisme de Châtel-Guyon au 04 73 86 01 17 ou consulter le site transports DELAYE <http://www.carsdelaye.fr>

Par la route

Autoroutes jusqu'à Riom / Châtel-Guyon en provenance de Paris, Nice, Marseille, Montpellier, Perpignan, Genève, Lyon, Saint-Etienne

Votre itinéraire sur <http://www.viamichelin.fr>